



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conservation

Question écrite n° 15022

Texte de la question

M. Georges Sarre souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation de la Cinémathèque française et, plus généralement, sur le projet de la création d'un palais du cinéma. En effet, la création d'un palais du cinéma au Palais de Tokyo, avenue du Président-Wilson, à Paris, vient d'être définitivement annulée. Ce projet consistait, pour l'essentiel, à réunir la Fémis, la bibliothèque du cinéma et enfin, la cinémathèque qui aurait été pourvue d'un vaste espace d'exposition susceptible d'accueillir, notamment, la fameuse collection du musée Langlois. Ce projet a été décidé il y a 14 ans et, depuis lors, son principe a été continuellement soutenu par les ministres qui se sont succédé. Pourtant, sa mise en oeuvre a été tout aussi invariablement différée par les uns et les autres. L'été dernier, l'incendie du Palais de Chaillot privait la cinémathèque de son toit. L'institution allait trouver refuge dans la petite salle des grands boulevards, faute de mieux. Au début du mois d'avril, 7 administrateurs de la cinémathèque, tous cinéastes de renom, interpellaient les pouvoirs publics car aucune solution globale et programmée n'a encore été annoncée en remplacement de ce qui avait été promis en 1984. C'est pourquoi il aimerait connaître la nature mais, surtout, le calendrier des opérations envisagées en la matière.

Texte de la réponse

Il est précisé à l'honorable parlementaire que la Cinémathèque française et la Bibliothèque du film rejoindront la future Maison du cinéma qui ouvrira en l'an 2000 dans le bâtiment de l'ex-American Center, rue de Bercy, dans le XI^e arrondissement de Paris. Ce choix s'est effectué en concertation avec les deux institutions concernées. Il tient compte du cahier des charges qui a servi de base au schéma directeur établi pour le Palais du cinéma et épargne les surcoûts qu'aurait entraînés l'installation initialement prévue au Palais de Tokyo. Ce bâtiment novateur, conçu par l'architecte Franck Gehry pour accueillir cinéma, théâtre, expositions..., s'est révélé l'option la plus adaptée parmi celles proposées par la ministre au terme de la mission menée conjointement par le Centre national de la cinématographie et la Mission interministérielle des grands travaux qui ont réalisé des études de faisabilité sur différents sites parisiens. Destinée à devenir le lieu par excellence du 7^e Art et de la connaissance du cinéma, non seulement dans son aspect patrimonial, mais dans son actualité et sa création, la Maison du cinéma sera destinée à un public largement diversifié, avec son musée du Cinéma, ses expositions, ses projections, sa bibliothèque-médiathèque, sa salle d'actualité, ses ateliers pédagogiques ou d'initiation.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15022

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2929

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4282